

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-19

Tourisme : GR de Pays

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

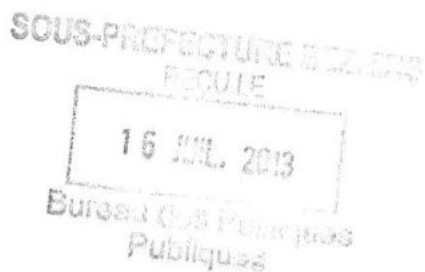
A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)



2013-04-07-19

Objet : Tourisme : GR de Pays®

Dans le cadre de l'étude Itinérance, un projet de GR de Pays® a été proposé et validé. Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault a été missionné par le Pays afin d'identifier le tracé et expertiser la qualité de l'itinéraire. Les communautés de communes et communes concernées ont été associées aux démarches.

Le GR de Pays® Haut Languedoc et Vignobles concerne 31 communes et compte 250 kms de chemin de randonnée. Il sera le plus grand GR de Pays® sur le département de l'Hérault et proposera des parcours de 3 à 6 jours, sous forme de 5 grandes boucles, maillées avec d'autres itinéraires, notamment le chemin de Fontcaude (GR en construction) entre St Gervais sur Mare et Roquebrun.

Les dossiers d'aménagements ont été déposés en décembre 2012 au Conseil général de l'Hérault et ont été présentés lors de la commission de Février 2013 ; pour les financements européens, les dossiers ont été proposés au comité de programmation Leader du 5 juin 2013.

Il est donc aujourd'hui possible de vous présenter le dernier tracé (cf. carte générale ci jointe).

Si aucune difficulté particulière n'est rencontrée, le projet pourra être présenté en groupe d'homologation et de labellisation de la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre le 17 octobre 2013 à Paris afin d'entériner le GR de Pays®. Au delà, il n'y aura pas d'autre commission en 2013 et le projet ne pourra plus être réalisé (échéances budgétaires et techniques) sur cet exercice.

Comme convenu lors de précédente réunion, le balisage sera réalisé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre sur l'ensemble du GR de Pays® ; le CDRP34 aura aussi en charge l'élaboration du plan signalétique.

Enfin, Le Pays va, avec la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre, éditer un Topo Guide du GR de Pays® pour la saison 2014 ; il valorisera également le chemin de Fontcaude. Cet outil permettra de promouvoir le territoire à l'échelle nationale. Les descriptifs des itinéraires seront fournis par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Le Pays, en partenariat avec les Offices de Tourisme et les communautés de communes concernés, devra fournir les textes thématiques et les illustrations.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le tracé ainsi présenté et valider les prochaines étapes du projet, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le tracé ainsi présenté et valider les prochaines étapes du projet, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

SCOUS-PRÉFECTURE
R. C. 015

16 JUL. 2013

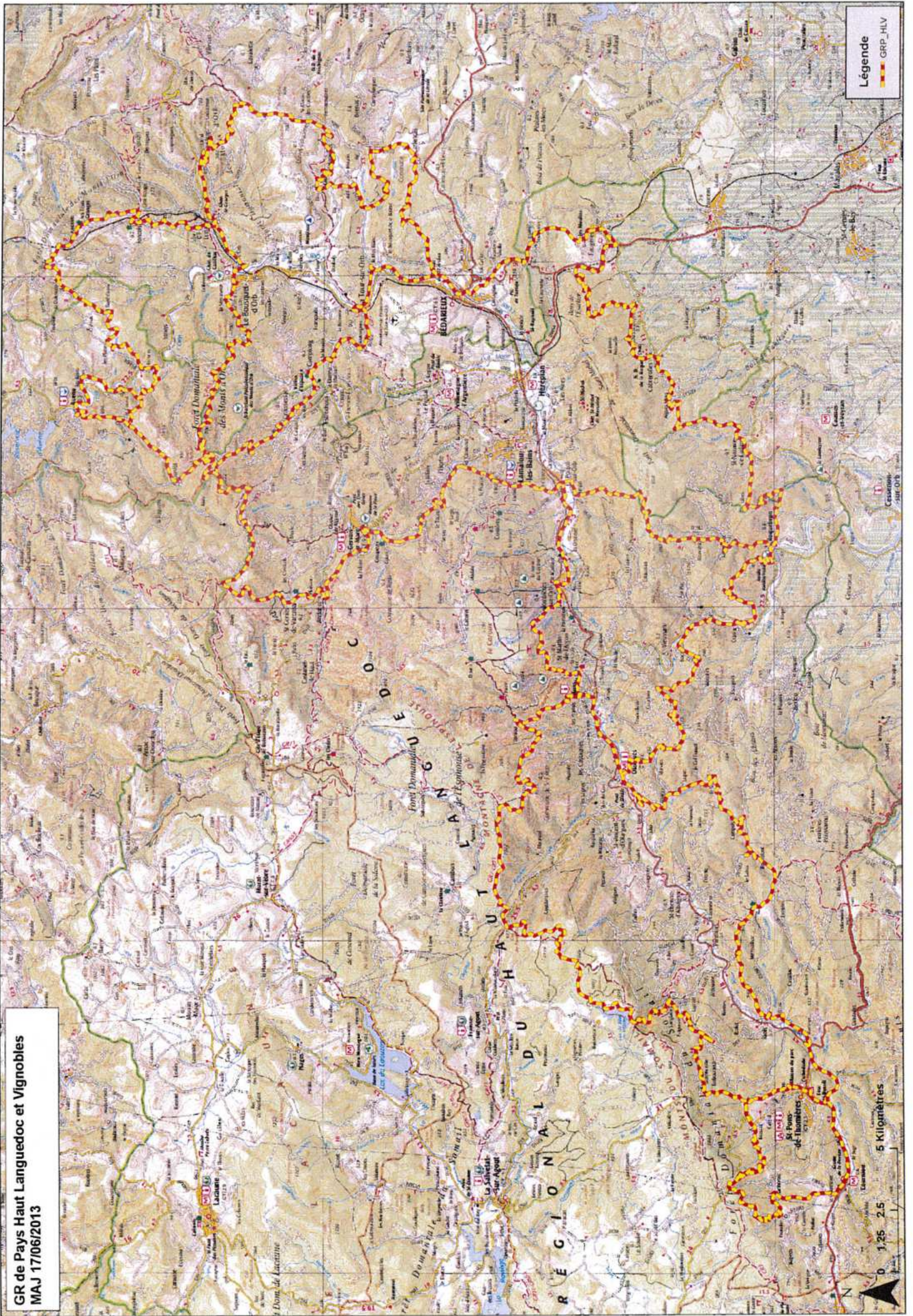
Bureau des Finances
Publiques



Le Président,
Francis BOUTES



GR de Pays Haut Languedoc et Vignobles
MAJ 17/06/2013



Légende
GRP_HLV